

## COVID-19 – Réouverture progressive des recyparcs d'in BW - Phase 3

Nivelles, le 13 mai 2020

Nous poursuivons la réouverture progressive de nos recyparcs.

Pour rappel, la 1<sup>ère</sup> phase a débuté le 21 avril : deux matières acceptées (les papiers-cartons et les déchets verts) et accès uniquement en semaine.

La 2<sup>ème</sup> phase a débuté le 4 mai : élargissement à quatre matières (papiers-cartons, déchets verts + encombrants et bois) et accès du mardi au samedi.

**En concertation entre la direction, le personnel et les organisations syndicales, voici les décisions qui ont été prises pour la 3<sup>ème</sup> phase qui débutera le lundi 18 mai. Cette phase nous permettra de revenir à un fonctionnement « quasi standard » :**

- **toutes les matières seront à nouveau acceptées** (voir sur notre site web : <https://www.inbw.be/dechets-acceptes>) **à l'exception de l'amiante** ;
- **reprise de l'horaire standard** : du lundi au vendredi de 10h à 17h et le samedi de 9h30 à 17h ;
- **maintien des mesures de précaution sanitaire déjà en place** :
  - distanciation sociale d'1m50 entre chaque usager ;
  - maximum deux personnes à bord de chaque véhicule ;
  - port du masque obligatoire pour tout le monde ;
  - port de gants fortement recommandé ;
  - pas d'outils mis à la disposition des usagers (ceux-ci devront apporter leur propre matériel : pelle, fourche,...) ;
  - pas d'accès au local des préposés ;
  - pas d'aide pour la manipulation des déchets par nos préposés ;
  - maximum 2 m<sup>3</sup> de déchets / visite (afin de limiter vos déplacements, attendez d'avoir une masse de déchets raisonnable avant de vous déplacer au recyparc !).



**Nous voulons tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité des préposés et des citoyens. C'est pourquoi nous souhaitons insister sur les éléments suivants :**

- **préparez consciencieusement votre visite en triant vos déchets à domicile** avant de vous rendre au recyparc afin de ne pas multiplier les allers-retours d'un conteneur à l'autre, d'éviter les marches arrières et de limiter au maximum les croisements avec d'autres usagers !
- afin de limiter les contacts de nos préposés avec les déchets, il sera demandé aux usagers de déposer eux-mêmes leurs Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ainsi que certains Déchets Spéciaux des Ménages dans les casiers prévus à cet effet ;
- outre ses missions habituelles, notre personnel veillera à limiter le nombre de véhicules présents simultanément dans les recyparcs en gérant le flux à l'entrée (**maximum 3 véhicules par préposé** à l'exception de celui prenant en charge l'accueil des visiteurs).

**Nous comptons fermement sur le sens des responsabilités de chacun pour que, malgré l'augmentation du nombre de matières acceptées, la sécurité soit garantie à chaque instant. Nos préposés y veilleront !  
Merci de respecter les consignes.**

---

**Pour tout renseignement complémentaire :**  
Raphaël Lateur - Chargé de communication  
Tél. : 0473/81 77 24 - [rlateur@inbw.be](mailto:rlateur@inbw.be)